

**Liste des pièces justificatives à fournir pour le
QUOTIENT FAMILIAL de l'année scolaire
2017/2018 réservé aux familles vitriotes
ORIGINAL ET PHOTOCOPIE**

Madame, Monsieur,

Deux préoccupations nous animent : assurer à la population des services de qualité, maintenir ces services à la portée de tous par un barème de tarifs en rapport avec les ressources des familles.

Pour nous permettre de calculer les tarifs adaptés à votre situation, il est indispensable de nous déposer ou nous retourner la fiche de renseignements ci-jointe dûment complétée : **avant le 31 MAI 2017, pour une réponse fin août, à l'adresse suivante :**

Hôtel de Ville
Service des Affaires Familiales
2 avenue Youri Gagarine – 94407 Vitry-sur-Seine Cédex - zone verte – niveau O

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 H 30 à 11 H 50 et de 13 H 30 à 17 H 50
Le jeudi et le samedi matin de 8 H 30 à 11 H 50 (☎ **01.46.82.84.14**)

Les renseignements que vous nous communiquerez seront utilisés pour toutes les activités de l'année scolaire 2017/2018 (restaurant scolaire, centres de loisirs maternels et primaires, vacances, classes d'environnement, etc...) *ainsi que pour l'attribution de la bourse communale*, limitant ainsi les démarches des familles. **Si vous ne participez plus aux activités, veuillez nous l'indiquer afin que nous puissions effectuer la radiation de votre dossier.**

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire de Vitry-sur-Seine

Fournir les photocopies des pièces justificatives suivantes :

- . Feuilles de salaires des trois derniers mois de toutes personnes vivant au foyer (et/ou notification Assedic, indemnités chômage ou de maladie, talons de pensions ou retraite) ;
- . Avis d'impôts 2016 des revenus de 2015 (**OBLIGATOIRE**). Page recto-verso avec les ressources et le nom.
Pour les personnes vivant seules avec leur(s) enfant(s) la case « cas particulier » doit être complétée par un « T » ;
- . Attestation récente des prestations versées par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) avec A.P.L. ou Allocation Logement.
- . Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement de moins de trois mois ;
- . Tableau d'amortissement en cas d'achat (résidence principale uniquement) ;
- . Relevé du chiffre d'affaires pour artisan, commerçant, profession libérale (statut de la société, bilan, Kbis) ;
- . Pension alimentaire ou allocation soutien familial. Dans le cas de non-versement, fournir tout justificatif ;
- . Jugement de divorce (page avec le nom des parents et des enfants et le montant de la pension).

Rappel : En sont dispensées les familles dont le quotient est plus de 1001 et qui attestent accepter le plein tarif sur l'imprimé quotient.

IMPORTANT

La révision du quotient n'est pas systématique.
Sans une demande de renouvellement **LE TARIF MAXIMUM** vous serait automatiquement affecté.

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Vitry-sur-Seine





Ville de Vitry-sur-Seine
QUOTIENT FAMILIAL année scolaire 2017/2018
Réservé aux Vitriots
Dossier à compléter et à retourner obligatoirement (si activité)

N° DOSSIER S.A.F. :

Nom et Prénom :

QUOTIENT FAMILIAL EN COURS :

ADRESSE :

N° allocataire CAF :

94400 VITRY-SUR-SEINE

VOUS :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE A :

TELEPHONE DOMICILE : ----- MAIL : -----

TELEPHONE PORTABLE : ----- TELEPHONE EMPLOYEUR : -----

PROFESSION :

Nom et adresse de l'employeur :

SITUATION FAMILIALE : CELIBATAIRE MARIE(E) UNION LIBRE PACSÉ(E)
 DIVORCE (E) SEPARÉ(E) VEUF (VE)

DATE DU DIVORCE : --/--/--/--- SEPARÉ depuis le : --/--/--/---

VOTRE CONJOINT : NOM (de Jeune Fille) et PRENOM

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : à Tél. portable -----

PROFESSION : TELEPHONE EMPLOYEUR : -----

Nom et adresse de l'employeur :

ENFANTS SCOLARISÉS À CHARGE OU EN BAS ÂGE : ** A compléter obligatoirement dans tous les cas.

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	SEXE	ECOLE (nom de l'école** - ville) *

* si demande de prise en charge repas pour enfants de maternelle et d'élémentaire scolarisés hors commune, cocher la case :

Le plein tarif est à partir de 1001.
Votre quotient SAF est 1001 et plus : ne pas joindre de documents et cocher la case :

Vitry-sur-Seine, le signature

A – RESSOURCES

ANNUELLES

MENSUELLES

SALAIRES DES TROIS DERNIERS MOIS ou indemnités ASSEDIC :

VOUS : _____/_____/_____

CUMUL IMPOSABLE DU MOIS DE :

CONJOINT : _____/_____/_____

CUMUL IMPOSABLE DU MOIS DE :

PRESTATIONS FAMILIALES :

A.F. C.F. P.A.J.E. CLCA A.S.F. A.P.I. A.P.L. A.A.H. R.S.A.
(RMI)

TOTAL

AUTRES REVENUS : (loyers perçus, pension veuvage, etc...)

PENSION ALIMENTAIRE REÇUE :

PENSION(S) ou RETRAITE(S):

B – DÉDUCTIONS OU CHARGES :

LOYER PRINCIPAL

NOMBRE DE PIECE (type F1 – 2 – 3 – 4 ou...)

FORFAIT PROPRIETAIRE (type F 1 - 2 - 3 – 4 ou)

PENSION ALIMENTAIRE VERSÉE :

FRAIS DE GARDE :

IMPOTS A PAYER (mensuel)

M. :

Mme :

C- IMPOTS sur ressources 2014 déclarées en 2015

VOUS : _____ : 12 = _____

CONJOINT : _____ : 12 = _____

NOMBRE D'ADULTES : _____

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE : _____

Nombre de parts : -----

QUOTIENT FAMILIAL :

Fait le :

Nom de l'agent :

Avis important : (article 27 de la loi du 6 janvier 1978).

Les renseignements nominatifs fournis dans ce questionnaire sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique. Pour tous renseignements relatifs :

- 1) Au caractère obligatoire ou facultatif des renseignements demandés ;
- 2) Aux conséquences éventuelles d'un refus de réponse ;
- 3) Aux destinataires des informations recueillies ;
- 4) A l'existence d'un droit d'accès au contenu des fichiers et aux possibilités de leur rectification éventuelle.

Les personnes intéressées peuvent adresser une demande écrite à Monsieur le Maire de la ville de Vitry en rappelant le service concerné.